



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040864

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/03/2025 14H11 C:025094 I:32980
V/REF : 1002650
V/Email reçu le Lundi 17/03/2025 a 14H11

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 01963
IMMEUBLE : CLOS DE L'EPEE -1963
6, RUE DES MAISONS NEUVES
.
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 24 Avril 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N 6 NEUVES - LOGEMENT DE MME HAYEZ ET MME BOUTBOUL AU 3EME ETAGE -
TEL:*06 69775772* OU *06 47349754*

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT D'UN SEUIL PLAT VISSE OU COLLE SALLE DE
BAIN + 2 CHAMBRES

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24/03 A 13H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME HAYEZ ET ME BOUTBOUL AU 3EME
ETAGE
- POSE DE DEUX BARRES DE SEUIL DANS LA CHAMBRE ET DANS LA SALLE DE BAINS

NOUS CONSTATONS QUE LA PORTE FENETRE DU SALON FERME MAL
ESSAI DE REGLAGE - SANS RESULTAT
LA CREMONE ACCROCHE BEAUCOUP ET REVOIR L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : MP LGESTION EMAIL en CC le 25/03/25 a 09H09 stephanie.bittiger@semcoda.

MP LGESTION Email envoyé le 25/03/25 a 09H09 Mme E. GOMEZ

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE ET REPRENDRE L'ETANCHEITE DE
LA PORTE FENETRE DU SALON

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040864

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,61	71,61
2,00	MS00025-Rempl.seuil plat vissé ou collé	2	51,15	102,30
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	2	51,15	51,15
TOTAL H.T.				225,06
T.V.A. a 10,00%				22,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>247,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1002650 du 17/03/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

6 Rue des Maisons Neuves
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01963-00001-00003-00036 H / Type 3 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 01/04/2025

Observations

MUT / LS MALLET / LE HAYEZ

LOCATAIRES MME HAYEZ / MME BOUTBOUL

06 69 77 57 72 / 06 47 34 97 54

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00025 Remplacement d'un seuil plat vissé ou collé SALLE DE BAIN + 2 CHAMBRES	3,00	51,16	153,48	15,35	168,83

Total H.T.	225,10
Total TVA	22,51
Total TTC	247,61

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 17/03/2025)

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **6 Rue des Maisons Neuves 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **17/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1002650